

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce lundi, 12 mai 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Vacant		

Est également présente à cette séance Madame Nathalie Paradis, secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Administration

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 FINANCEMENT GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE DE LA MRC D'ABITIBI (GREMA)
- 1.5 RADARS PÉDAGOGIQUES
- 1.6 INAUGURATION
- 1.7 GALA DES MUSICIENS
- 1.8 ACHAT D'UNE SOUDEUSE

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 SUIVI CONSTRUCTION GARAGE (INFORMATIONS)
- 3.2 AIDE ADDITIONNELLE TECQ
- 3.3 CONSTATATION DÉCOULANT DE L'AUDIT
- 3.4 RELANCE DE RÉNO-RÉGION

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 223-25
CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

74-05-25

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la séance a lieu en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Madame Nathalie Paradis soit nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance uniquement.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

75-05-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

76-05-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 FINANCEMENT GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE DE LA MRC D'ABITIBI (GREMA)

77-05-25

FINANCEMENT GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE DE LA MRC D'ABITIBI (GREMA)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement du Groupe de recherche en écologie de la MRC d'Abitibi (GREMA) impliquant la MRC d'Abitibi ainsi que la collaboration des délégataires des ententes de délégation de gestion (EDG) de Berry, Cellule des Côteaux, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Mathieu-d'Harricana et l'UQAT est arrivée à expiration en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le GREMA a soumis une nouvelle demande de soutien financier à la MRC d'Abitibi de l'ordre de 100 000\$ par année pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des délégataires des ententes de gestion reconnaît l'importance de promouvoir des projets de recherche pointus et typique à la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite du soutien de la MRC d'Abitibi au GREMA permettrait de financer ces recherches spécifiques tout en formant une relève scientifique de haut niveau en milieu universitaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le GREMA a démontré sa capacité à utiliser la contribution de la MRC d'Abitibi afin de générer un effet de levier permettant de multiplier son impact;

CONSIDÉRANT QUE le financement du GREMA respecte les ententes de délégation de gestion conclue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en contribuant au développement dans le domaine forestier, dans la gestion des forêts et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront réparties en fonction du nombre d'hectare de chacune des cinq (5) EDG de la MRC d'Abitibi;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, délégataire de l'entente de délégation de gestion de la forêt (EDG) N° 1058 s'engage à allouer un financement au montant de 11 083\$ par année, sur une période de trois (3) ans pour soutenir le GREMA;

QUE la contribution financière est conditionnelle à ce que les cinq (5) EDG adoptent une résolution confirmant leur contribution financière.

1.5 ACQUISITION DE RADARS PÉDAGOGIQUES

78-05-25

ACQUISITION DE RADARS PÉDAGOGIQUES

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, achat de 2 radars pédagogiques, et déposé relativement à ce programme est estimé à 8 168,44\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 7 458,88\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la directrice générale, madame Katy Fortier, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

1.6 INAUGURATION PARCOURS PAGAYABLE DAVY-HARRICANA

79-05-25

INAUGURATION PARCOURS PAGAYABLE DAVY-HARRICANA

ATTENDU QUE le « Parcours payable Davy-Harricana » sera prêt dans les prochaines semaines;

ATTENDU l'ampleur du projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'inauguration officielle du projet;

ATTENDU QUE la date retenue pour l'inauguration est le 28 juin 2025;

ATTENDU les activités proposées lors de l'inauguration

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER un budget de 2 500\$ pour cette activité.

1.7 GALA DES MUSICIENS

80-05-25

GALA DES MUSICIENS

ATTENDU QUE monsieur Paul-Émile Michaud organise à l'occasion la tenue de Galas des musiciens;

ATTENDU QUE cette activité est rassembleuse à but non lucratif;

ATTENDU QUE monsieur Michaud offre de remettre en totalité les profits de ces soirées à des comités de la Municipalité (Gym Belle forme, Loisirs, maison des jeunes, etc.) en contrepartie d'aide de cesdits comités lors de ces soirées.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE lors de ces activités monsieur Michaud paie le coûtant du ménage et que si un membre d'un comité a aidé lors de la soirée les profits iront au comité en contrepartie de la location de la salle.

1.8 ACHAT D'UNE SOUDEUSE

81-05-25

ACHAT D'UNE SOUDEUSE

ATTENDU la construction du garage municipal;

ATTENDU QUE les équipements dans le nouveau garage devront être aux normes CNESST;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acheter une nouvelle soudeuse.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER une soudeuse Lincoln 262 MP au coût de 5 854,46\$

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

82-05-25

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er mai 2025, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 148 744,71 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 65 088,96\$;

Les salaires versés au mois d'avril pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 31 341,83 \$

3. CORRESPONDANCES

3.1 SUIVI CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL (INFORMATION)

(VOIR NOTE DE SERVICE)

3.2 AIDE ADDITIONNELLE TECQ

3.3 CONSTATATION DÉCOULANT DE L'AUDIT

3.4 RELANCE DE RÉNO-RÉGION

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

83-05-25

CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

ATTENDU QUE les eaux usées doivent être pompées vers le système de filtration par roseau;

ATTENDU QU'il est recommandé de faire des entretiens préventifs pour prolonger la durée de vie utile des pompes;

ATTENDU QUE Nord-Flo a déposé une offre de service à la Municipalité au coût de 3 077\$ excluant les pièces de rechange et les taxes;

EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de service déposé par Nord-Flo.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

***9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 223-25
CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES***

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #223-25 CONCERNANT
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h24

Christian Legault
Maire

Nathalie Paradis
Secrétaire d'assemblée

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault